

**Notice d'utilisation COSOLUCE
pour le paramétrage dans Parme : Bascule vers la nomenclature
M57**

1. Introduction.....	2
2. Mandatement de la première paie de l'année	2

1. Introduction

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ce document décrit les différentes manipulations relatives au passage à ce plan de compte dans Parme.

2. Mandatement de la première paie de l'année

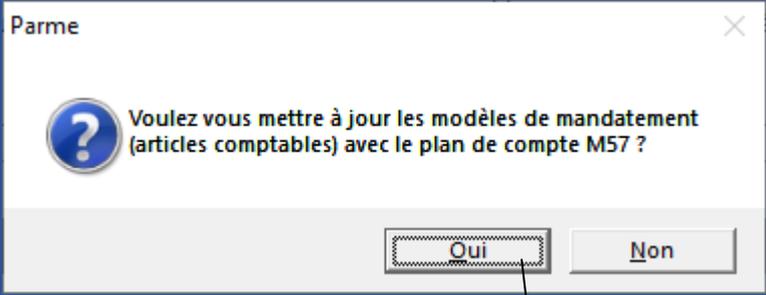
Lorsque vous aurez mis en historique la dernière paie de l'année, Parme sera toujours paramétré par rapport au plan de compte utilisé en 2023.

Il va vous falloir mettre à jour les modèles de mandatement pour qu'ils correspondent à la nomenclature M57.



The screenshot shows the top navigation bar of the Parme software. The 'Collectivité' dropdown is set to 'COMMUNE DE SAINT JEAN DE COLORIS' and the 'Mois en cours' dropdown is set to 'janvier 2024'. Below the navigation bar, a menu is open under the 'Traitement de la paie' tab. The menu items are: 'Préparation et bulletin de paie' (Ctrl+P), 'Gestion des rappels automatiques', 'Calcul des bulletins de paie' (Ctrl+C), 'Edition des bulletins de paie' (Ctrl+B), 'Edition du journal de paie', 'Editions des heures suppl/compl exonérées', 'Edition de l'indemnité compensatrice de CSG', 'Edition des états de cotisations', 'Edition du bordereau du CDGFPT', and 'Mandatements des paies' (Ctrl+M). A callout box points to the 'Mandatements des paies' option with the text: 'Cette opération vous sera proposée lors du mandatement des paies de *janvier 2024*.'

La fenêtre suivante apparaît :



The dialog box is titled 'Parme' and contains a question mark icon. The text reads: 'Voulez vous mettre à jour les modèles de mandatement (articles comptables) avec le plan de compte M57 ?'. At the bottom, there are two buttons: 'Oui' and 'Non'. A callout box points to the 'Oui' button with the text: 'Cliquer sur *Oui*.'

Le processus habituel se déroule et sur les mandats qui seront générés figureront les articles d'imputation de la nouvelle nomenclature.